



Rubrique: Poursuites pour dettes
Sous-rubrique: Commandement de payer
Date de publication: SHAB, KABVD - 01.05.2020
Numéro de publication: SB02-0000019173
Canton: VD

Entité de publication:
Office des poursuites du district de la Riviera - Pays-d'Enhaut,
Rue de la Madeleine 39, 1800 Vevey

Commandement de payer HELVECA SA

Débiteurs:
HELVECA SA
CHE-106.593.527
Route Industrielle 2
1806 St-Légier-La Chiésaz

Créanciers:
CONFEDERATION SUISSE
3003 Berne

Représentant:
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
Sect. Finances et comptabilité
Monbijoustrasse 91
3003 Berne

Type de poursuite pour dettes:
Procédure ordinaire

Numéro du commandement de payer:
9364758 du: 29.10.2019

Créances:
CHF 100.00

Coûts supplémentaires:
Frais de poursuite hors coûts de publication

Motif de la créance:
Créance de base : Gebühren für die Mahnungen Tabaks-
teuer : 537715582, 537719674

Remarques juridiques:
Le débiteur est sommé de payer au créancier dans les vingt
jours les sommes indiquées. Si le débiteur entend contester
tout ou partie de la dette ou le droit du créancier d'exercer

des poursuites, il doit le déclarer verbalement ou par écrit
(former opposition) auprès du point de contact dans les dix
jours à compter de la notification du commandement de
payer. S'il ne conteste qu'une partie des créances, le mon-
tant de celles-ci doit être indiqué précisément, faute de quoi
la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'ob-
tempère pas à la sommation de payer, le créancier pourra
requérir la continuation de la poursuite.

Publication selon l'art. 69 LP.

NOTIFICATION

Le débiteur se soustrayant obstinément à la notification,
cette dernière intervient par publication conf. à l'art. 66 al. 4
ch. 2 LP.

Le commandement de payer est notifié à HELVECA SA, ad-
ministrateur FEUSIER Pascal, ce 1er mai 2020, par la présente
publication.

Point de contact:
Office des poursuites du district de la Riviera - Pays-d'Enhaut
Rue de la Madeleine 39
1800 Vevey